



DOCUMENT DE TRAVAIL

Date

Eté 2021

DOCUMENT GRAPHIQUE LES ZONES AUSSAC-VADALLE

Précise du PLU

4.2.1

ZONES URBAINES
■ Ua : Centres anciens des pôles principal et intermédiaires structurants
■ Ub : Bourgs des autres communes, aux villages et aux principaux hameaux
■ Uc : Extensions urbaines qui se sont réalisées principalement sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble
■ Ue : Grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
■ Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
■ Uz2 : Sites économiques accueillant des petites activités artisanales et des activités économiques de proximité

ZONES A URBANISER
■ AuH : Secteurs destinés à accueillir l'habitat et des activités compatibles avec cette vocation résidentielle
■ Au21 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
■ Au22 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des petites activités artisanales et activités économiques de proximité

ZONES AGRICOLES
■ A : Zone agricole
■ Ap : Secteur agricole à protéger

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES
■ N : Zone naturelle et forestière
■ Nf : Espaces boisés
■ Np : Espaces naturels accueillant des activités de loisirs
■ Ns : Emprise constructible des sites accueillant des activités de loisirs (STECAL)
■ Nt : Espaces naturels accueillant des activités touristiques
■ Nz : Emprise constructible des sites accueillant des activités touristiques (STECAL)
■ Nv : Secteurs artificiels à dominante naturel pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable
■ Nav : Secteurs de projets d'agri-voltaïsme
■ Ngv : Sites destinés à l'accueil des gens du voyage (STECAL)
■ Nes : Eco-hameau d'Echoisy

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Communauté de communes Cœur de Charente

